

vite à nos lecteurs une traduction de cette intéressante brochure.

BULLETIN.

Une nouvelle télégraphique de Toronto.—Roran dont elle est le sujet.—Façons d'agir de quelques écrivains envers l'histoire contemporaine. Rapprochement singulier touchant le Montreal Herald.—Mesures législatives.—Nouvelles et faits de l'étranger.

Le Herald de jeudi annonçait sur la foi d'une communication télégraphique de Toronto, une rupture déclarée entre les membres composant le comité du retranchement, sans dire quelle on pouvait être l'importance. Il donnait également, comme provenant de la même source, la nouvelle d'une décision révoquée, et sans en donner plus clair, le maintien du traitement d'usage en faveur des représentants de la chambre, ainsi que l'abandon au gouvernement impérial de la question relative aux appointements du Gouverneur. Nous n'avons rien appris, depuis le jour où le Herald a dit ces choses, qui puisse les accorder comme véritables aux yeux du public. Un autre journal de cette ville, publié en langue française, a trouvé dans cette dépêche télégraphique, qu'il élève jusqu'aux proportions d'une rumeur, le sujet d'imaginer une cabale et des intrigues secrètes, employées par les ministres pour empêcher ce comité (du retranchement) d'opérer aucune diminution importante dans les dépenses du gouvernement.

Mais le dernier des deux journaux précités ne désignant ni les auteurs, s'il en est, d'une pareille trame, ni les moyens employés, ni le temps où elle se serait produite, nous en sommes réduits sur ce point avec bien d'autres à attacher à cette accusation le degré d'importance que nous semble mériter la dépêche télégraphique. Il est même à supposer (faute de mieux pour le moment) que les intrigues dont il est question sont en effet tellement secrètes, que les écrivains qui les proclament en savent peut-être moins encore que le correspondant du Herald. Lorsqu'il s'agit d'affaires politiques importantes, c'est au lecteur à réfléchir à la manière dont en usent avec notre histoire contemporaine les journalistes, et se charger de l'écrire. L'imposture est commise pour le compte du peuple; c'est à lui de la juger.

Comment on écrit quelquefois l'histoire (et c'est chose invariablement bonne à dire), nous pourrions encore l'apprendre du Montreal Herald, qui l'écrit aussi dans sa langue, mais dont la véacité, depuis au moins douze mois, doit cesser de paraître proverbiale, si jamais elle le fut en ces temps meilleurs.

Nous! au lieu d'annoncer pour le moment le champ un peu vaste des simples erreurs historiques, dont la preuve nous revient souvent dans le cours de chaque semaine, pour ne citer qu'une seule contradiction du Herald qui montre que le peu de respect qu'il professe pour les opinions qu'il soutient doit inspirer peu de confiance dans son exactitude sous le rapport purement historique. Le Transcript qui a fait remarquer la chose au public, est d'avis que les paraphrases de certains journalistes valent bien la peine d'être appréciées pour l'avantage du bon peuple que cela regarde. Qui ne serait point de cet avis?

Or, le Herald, il y a plus de douze mois, témoignait de son sentiment sur l'allocation du gouverneur de la province en disant que c'était bien le moins que cette dépense soit défrayée par la colonie; il disait :

"Nous avons exposé la question aussi franchement qu'il nous a été possible, et maintenant nous demandons si possédant tous les avantages que nous retirons de notre connexion avec la Grande-Bretagne.—le maintien d'une armée qui ne nous coûte rien—etc. etc., il est bien séant de contester à la métropole le seul moyen de contrôler sur qu'elle exerce dans la colonie. Ces paroles tendaient à maintenir la solde du gouverneur à la charge de la province, contrairement à une tentative que faisait (1849) M. H. J. Boulton pour le décharger de ce fardeau. Aujourd'hui ce n'est plus cela, et à ne compter que du commencement de cette année, des centaines de feuilles du Herald attestent qu'il pense différemment sur ce point (Voir le Herald du 4 juillet.)

Le retranchement en question, proposé de nouveau par M. Boulton en 1850, est accueilli par le Herald avec la faveur qu'il accorde à tout système qui a pour objet quelque dérangement dans la Constitution. Cet organe de l'annexionisme qui n'est plus, se moquant du Rédacteur du Transcript, s'écriait l'autre jour en parlant de lui : ce garçon nous fera mourir! Moralement, en effet, le décès est constaté. Lundi, premier juillet, la chambre s'est formée en comité général sur la proposition de M. Christie d'exempter de tous droits le sel et divers objets nécessaires aux pêcheries du fleuve et du golfe Saint-Laurent. La proposition fut rejetée quant à tous les articles, excepté le sel, et la chambre accepta le rapport du comité tel qu'il se présentait.

Le gouvernement déclara, en réponse à une question de M. Luterrière, que l'argent voté pour le chemin des Caps sur la rive nord du fleuve (au-dessous de Québec), serait dépensé cette année conformément à sa destination. Le projet de loi de M. Laurin en annulation de la loi des bureaux d'enregistrement, et qui avait pour but de permettre à une femme mariée d'aliéner ses biens en faveur de son mari, ou plutôt en faveur des créanciers de son mari et contre l'intérêt de ses enfants, a été rejeté à une grande majorité.

La seconde lecture du projet de loi de M. Méthot pour le rappel de l'acte pour l'engagement des matelots ayant été proposée, M. Christie fit motion que cette seconde lecture fût remise à six mois, autrement que la mesure fût de suite rejetée. Une assez longue discussion s'engagea, à la suite de laquelle le bill fut rejeté à une division de 32 voix contre 23. La

chambre, en comité général sur la résolution de M. Christie demandant que certains articles employés aux pêcheries de Gaspé fussent exemptés de droits, a décidé que le sel devrait seul en être exempté.

M. Lafontaine, interpellé par M. Boulton, a dit que la police montée de Montréal avait été créée en vertu d'une ordonnance du ci-devant Conseil Spécial.

Témoins.—Un Mill de M. Sherwood (de Brockville) autorise les juges de la cour du banc de la reine (du Haut et du Bas-Canada), ceux de la cour des pléids-communs et de la cour d'assises du Haut-Canada, et ceux de la cour supérieure du Bas-Canada, dans les causes civiles de leur ressort, à assigner les témoins dans les parties de la province qui sont hors des limites de leur juridiction, et, sur leur refus de comparaître, à procéder contre eux pour mépris ou autrement, comme s'ils résidaient dans les limites de leur juridiction. Les frais ordinaires seront alloués aux témoins en pareil cas.

Sur la question posée au ministère par M. McConnell, savoir : s'il a l'intention d'amender la loi actuelle des écoles pour le Bas-Canada, ou de présenter un nouveau bill, le ministère a répondu que telle n'était pas son intention. Le Dr. Fortier, M. P. P. pour le comté de Nicolet, qui avait donné avis qu'il ferait motion pour qu'un comité fût nommé pour s'enquérir de l'état de l'éducation dans le Bas-Canada, a dû remettre sa mesure ou plutôt l'abandonner, croyant inutiles pour le moment, les travaux d'un comité qui recommanderait des amendements à la loi, ou son rappel, si le gouvernement ne peut s'en occuper spécialement dans la présente session.

M. J. Morris a introduit un projet de loi pour encourager et faciliter en même temps l'étude de la loi.

M. Lamioux, un bill pour faciliter l'assermement des Arbitres et Experts nommés par les cours de justice dans le Bas-Canada, et des témoins et autres personnes qu'ils auront pouvoir d'entendre. La seconde lecture a dû en avoir été faite jeudi.

M. Guy a fait motion pour une Adresse à Son Excellence afin de constater quels progrès ont fait les juges dans la préparation d'un tarif des dépens et d'un corps de règles de pratique, mais il s'est désisté de cette mesure sur l'observation de M. LaFontaine.

Le rejet du bill d'assurance de M. Sherwood, que nous avons annoncé, a contrarié quelques opinions et même celle du Pilot, qui pense qu'une mesure de ce genre, sanctionnant l'intérêt usuraire à tous les taux imaginables, devra être définitivement adoptée. Parmi les demandes particulières de subvention présentées à la chambre, nous remarquons celle de M. J. Huston qui sollicite quelque aide pour la publication du quatrième tome du Répertoire National.

Un grand nombre des plus respectables d'entre les habitants de Sherbrooke comme l'atteste le Globe de Toronto du 4, félicité, par une lettre complimenteraire insérée dans le Globe, son représentant actuel, M. Guy, de la manière dont il a fait justice des annexionistes et de l'annexion, dans son discours sur l'adresse en réponse à l'allocation d'ouverture. Cette manifestation serait la contre-partie de l'invitation à résigner que lui ont adressée dernièrement d'autres électeurs de Sherbrooke.

Il y a peu de temps, une femme supposée morte du choléra, fut inhumée à Mexico, sans cercueil, comme souvent cela se pratique en cet endroit, et on la déposa dans une fosse peu profonde. Elle revint bientôt à la vie, s'échappa de sa sépulture démentre, et retourna chez elle à la grande surprise de tout le monde.

Une lettre de Londres, qu'a publiée l'Univers, révèle les obstacles qui s'opposent à la réconciliation entière des deux branches des Bourbons. Il y est dit que Louis-Philippe et toute sa famille reconnaît la légitimité des prétentions du comte de Chambord (Henry V), mais que, d'un autre côté, la Duchesse d'Orléans ne consent pas au sacrifice de ses espérances soutenues par le parti d'Odilon Barrot et d'une fraction des Orléanistes ayant pour chef M. DeMornay. M. Mole, de Broglie, Guizot, Duchâtel, de Salvandy, Fremont, Montebello, Soulé (duc de Dalmatie), sont réputés être en désaccord ouvert avec ceux qui prennent parti pour la Duchesse, et qui ont pour organe dans la presse le Journal des Débats. Le cri du parti de la Duchesse est celui d'une république conservatrice, au moins jusqu'à l'époque de la majorité de son fils, le comte de Paris.

M. Proudhon a subi, le 14 juin, son procès devant la cour d'Assises de la Seine, sur les trois chefs d'accusation qui suivent : 1° avoir par un article publié dans la Voix du Peuple, excité à la haine et au mépris du gouvernement; 2° troubler l'ordre public en provoquant les citoyens les uns contre les autres; 3° excité l'armée à forfaire à ses engagements, et à l'insubordination. Le jury d'enquête, après une délibération de vingt minutes, a déclaré l'accusé absous.

Bibliothèques Paroissiales.

Nous prenons la liberté de signaler, surtout aux membres du Clergé, l'annonce de M. M. Fabre et Cie, concernant les Bibliothèques Paroissiales, qui se trouve dans nos colonnes d'avertissements. On y trouvera les renseignements désirables pour l'achat des livres qui doivent entrer dans la composition de ces Bibliothèques. Les éminents services que ces Messieurs ont rendus à la librairie religieuse leur ont valu le titre le plus mérité à la confiance et à un ample encouragement.

Guide de l'Instituteur.

Nos lecteurs trouveront dans une autre partie de nos colonnes l'annonce de monsieur le propriétaire du nouveau livre qu'il vient

d'exposer en vente, sous le titre de "Guide de l'Instituteur, etc." La publication de ce petit volume est un service bien appréciable rendu à la jeunesse et aux Instituteurs qui aspirent un brevet de capacité pour les écoles primaires. On sait que, d'après la loi des écoles, ce brevet sera indispensable pour tous les Instituteurs, à compter du 1er Juillet 1852.—Déjà M. le Surintendant de l'Éducation avait fait publier une série de questions sur lesquelles les aspirants devaient se préparer à répondre. Mais les réponses à ces questions se trouvaient éparpillées dans plusieurs traités différents, et la recherche devait en être, par conséquent, pénible et difficile. L'auteur du Guide de l'Instituteur, en compulsant ces réponses avec beaucoup de sagacité, et en consultant les meilleurs recueils, a donc rendu beaucoup plus aisée la tâche de ceux qui veulent se préparer à subir leur examen. Et ce n'est pas seulement des Instituteurs que l'auteur du "Guide, etc." a bien mérité; il a de plus fait un ouvrage très-utile à la jeunesse en général, à laquelle son recueil peut servir très-avantageusement comme livre d'école. Aussi nous souhaiions que ce nouveau livre trouve un prompt débit, d'autant plus que l'accueil favorable qui serait fait à cette première édition, encouragerait l'auteur à en préparer une autre dans laquelle il ferait les augmentations et améliorations qui assimileraient l'ouvrage aux publications européennes du même genre.

Correspondance Lyonnaise.

Lyon, le 16 Juin, 1850.

MONSIEUR LE REDACTEUR,

Pourriez vous me dire ce qui sont devenus tous nos rouspes ? Pour moi je vous déclare formellement n'en rien savoir. Il y a eu éclipse totale de ces messieurs. Décidément l'épée de Changarnier opérant de singulières conversions ? Pauvres rouspes, infortunés chers ! vous êtes bien à plaindre. Ah ! laissez-moi, laissez-moi donc tremper n'importe quoi de mes pleurs ! laissez-moi m'affliger de vos revers et de vos privations ; pauvres chers amis..... à coups de poings, prenez patience, votre jour viendra pour le plus grand bonheur de la France, et cette ingrate patrie que vous doterez de tant de héros..... en cavalerie, de tant d'institutions modèles... de vols, meurtres... pillage, etc. etc., n'aura pas un mot de reconnaissance pour vos vertus civiques. Au contraire, il se trouvera dans la foule quelques millions de rouspes qui vous montreront les dents et les poings, pourvu que ce ne soient des fusils, voire même des canons. Oh ! les traîtres, les vampires ! Pauvre France, il est donc bien écrit dans le livre de tes destinées que tu dois être gouvernée par ces rouspes odieux et que même tu aies l'air de courber la tête devant Dieu ! Mais, France, tu n'y songes pas, tu t'avivis ; nous voulions te faire marcher au progrès et tu recules, tu fais la honte du monde entier par des mémoires dignes des abrutis tels que ces Dagueselin, Condé, Turenne, ce Louis qu'on traite de grand et qui n'avait pourtant qu'une petite taille. Mais c'est affreux cela !... Ah ! gueux de Changarnier, tu ne veux donc pas te rendre à l'évidence et devenir à notre exemple démocrate et socialiste !... Et pourtant, malgré toutes les trahisons, toute l'ambition de ces enragés rouspes, les grandes villes ont repris leur plus parfaite tranquillité, les physionomies sont brillantes et animées... Ces regrets, ces rages concentrées, ces blasphèmes et ces imprécations sans nombre, quel est le rouge qui ne les a pas proférées quand il a vu partir l'admirable élan de l'armée et des hommes sincèrement dévoués à la Patrie ? Quelle est donc cette volonté de fer, cette puissance incorruptible qui rendait à néant tous ces projets sans cesse renaisants ? Il existe, et on en est sûr, dans les bas fonds des grandes villes, de vastes associations de brigands enrégimentés et conduits par les sociétés secrètes. Depuis plus d'un mois, ces misérables ont été chaque jour prêts à descendre dans la rue pour laisser partir derrière eux l'incendie, le pillage, le viol et l'assassinat ! Dieu nous aurait-il donc fait grâce de tous les mauvais jours qui nous menaçaient sans cesse ? Nous ne sommes pas encore assez sages pour oser l'espérer ! En attendant de nouvelles éventualités, messieurs les socialistes nous ont accordé une nouvelle trêve, ils ont bien voulu nous donner l'assurance qu'ils ne descendraient pas dans les rues dresser des barricades avant qu'ils se soient comptés de nouveau. Ils nous ont dit que la patience était leur vertu dominante et le désintéressement leur mobile. Ah ! que tout cela est beau... Et dire que l'immense majorité du peuple français, qu'on dit si spirituel, ne veut pas absolument être socialiste et communiste. Parlez-moi des forçats qui peuplent les bagnes ou des libérés, parlez-moi des prisonniers, des reclus, des vagabonds, ceux-là vous montrent l'exemple et marchent au progrès... Mais, assez plaisanté comme cela, et disons qu'en France il suffit d'être homme pour repousser avec énergie le socialisme. Qu'on cherche dans toute la France, depuis la plus grande ville jusqu'au plus petit hameau, si on verra un seul socialiste pratiquer la religion ! N'est-ce pas là encore un fait bien évident que ce n'est qu'une monstruosité ? Beaucoup seront entraînés par les beaux parleurs, seront subjugués par des promesses fallacieuses, et partant de là, voteront rouge quand une élection arrivera, mais il n'en resteront pas moins honnêtes et vertueux parce qu'ils ne seront pas socialistes par conviction. Les meneurs ne sont pas convaincus le moins du monde de ce qu'ils disent ; ce sont tout simplement des intrigants de bas étage qui ont choisi ce moyen comme ils en choisiraient un autre pour séduire la simplicité populaire et s'en servir ensuite de

marche pied pour parvenir à l'espèce de pouvoir qu'ils se seraient créé... Ils y parviendront, je le crains bien, et on les verra à l'œuvre ! on verra ce qu'ils seront capables de faire, et les pauvres dupes de toutes leurs erreurs, de toutes leurs folles ambitions, n'auront pas assez de larmes pour déplorer leur bonne foi et leur aveuglement. Seulement alors ils seront convaincus que le socialisme n'est qu'une atroce jonglerie et un infâme charlatanisme. Le général Changarnier a dit souvent, et il a raison, que le socialisme est une affaire de gendarmes. Le spectacle qui nous a toujours été constamment donné par ces messieurs a complètement vérifié les paroles de l'honorable général. Les héros prenaient de grandes attitudes provocatrices, de grands gestes incendiaires, mais dès qu'un gendarme paraissait, ils se saisisaient à toutes jambes. Dès que le gouvernement et le parti de l'ordre ont paru s'endormir, faillir, se diviser, aussitôt le socialisme est devenu menaçant ; mais un seul geste, une seule parole énergique du pouvoir les ont fait sauter et cacher jusqu'au dernier. Dernièrement encore, quand on s'attendait à chaque instant à les voir descendre en masse dans les rues et engager un feu meurtrier, eux tremblaient comme de pauvres rats, bien mouillés. Ce qui a manqué à cette insurrection projetée depuis si longtemps, c'est le vrai peuple, ce sont les honnêtes ouvriers, qui ont préféré le travail à l'oisiveté des voleurs et des repris de justice, héros fidèles des barricades.

La loi de la réforme électorale a été adoptée par une grande majorité. Les anarchistes nous disaient avoir différé l'insurrection jusqu'à l'après le vote de cette loi, mais si elle était adoptée, disaient-ils, gare de devant. Ils devaient mettre tout à feu et à sang, et malgré leurs menaces, malgré leurs cris et leurs semblants de préparatifs nos représentants ne se sont pas émus et ont adopté la loi sans coup férir. Mais voilà qu'après cette violation, cette atteinte contre le suffrage universel, cet infâme vol aux droits du peuple, comme ils le disent si plaisamment, nos membres de la majorité en sortant de la séance ne s'attendaient à rien moins qu'à être sifflés, hués, et égorgés dans la nuit, et c'était à qui s'arrêterait de son mieux pour vendre plus chèrement sa vie. Deux jours, huit jours et même quinze jours se sont passés et les chers défenseurs de la constitution n'ont pas même montré le bout du nez.

Les représentants qui avaient chargé force pistolets, niguisé force sabres ont été quittes pour leurs formidables préparatifs au grand détournement des tire-boues, lièges, fourreaux, etc. Et puis tous les Anglais grands partisans des guerres civiles qu'ils aiment tant se donner en spectacle et qui étaient venus par milliers en criant à tous poumons : des barricades s'il vous plaît en ont été pour leurs frais. Les Anglais surtout étaient de très mauvaise humeur. Nos montagnards de l'assemblée ont changé de physionomie. Depuis qu'ils ont l'assurance qu'on ne se battrait pas ils ont jeté loin d'eux leurs tristes figures et se livrent actuellement à de bruyants jours de joie. Leur vie est en sûreté et les stoïques 25 francs leur restent. Pourtant comme il n'y a jamais de beaux jours sans nuages, leur désintéressement a été mis à une rude épreuve et leur douce inquiétude a été mêlée d'amertume. Figurez-vous qu'un pendalet d'aristocrate a eu l'idée étrangement réactionnaire de déposer un projet tendant à réduire l'indemnité de représentant de 9000 francs à 6000. A cette nouvelle, grande consternation parmi les fidèles élus de la fine fleur du peuple, grandes inquiétudes pour l'avenir...

L'assemblée a eu à s'occuper des récompenses nationales à accorder aux héros de février. Cette loi a été rejetée aux grands applaudissements de la France entière et à la grande fureur de la démagogie. Il fallait voir comme les montagnards pur sang gesticulaient et criaient ? Les amis Miot et Nadaud bondissaient de rage, et la longue et démocratique barbe du citoyen Rantian faisait d'énormes soubresauts et se hérissait comme le poil du tigre. Ces paroles et ces gestes ont prouvé une fois de plus de quelles œuvres de pareils hommes seraient capables s'ils ne se sentaient plus comprimés par la force armée.

Dieu à quelques jours, l'assemblée aura également à s'occuper d'une augmentation de trois millions de francs à accorder à L. N. Bonaparte ! Vous voyez que notre Président n'y va pas de main morte en fait de dépenses, et que bientôt ce sera un gargantua célèbre par ses prodigalités. L'augmentation sera-t-elle accordée ou ne le sera-t-elle pas ? c'est ce que tout le monde ignore encore actuellement ; les membres de la majorité sont bien divisés sur cette question. Pour mon compte, je ne lui vois pas de grandes chances d'adoption.

M. L. M. C.

(La suite au prochain numéro.)

Extraits de Journaux.

(De la Minerve.)

EXPOSITION D'ANIMAUX.—A l'exposition d'animaux qui a eu lieu la semaine dernière, sur la place des courses à Montréal, David Laurent, de Valenciennes, y a fait paraître avec avantage une belle vache et un taureau de Avrshire et de Durham, et aussi une grande et belle génisse de quatre mois. John Ross, éc., de l'Ile-Bourdon a vendu un boeuf et une vache, élevés par lui-même, pour le prix demandé. M. Jos. Anderson, de St. Laurent, exhiba et vendit une très-belle vache. M. Peter McGregor, de Laprairie, vendit son beau boeuf de trois ans. M. Matthew Woodrough, du Côteau-Rouge, Longueuil, vendit, un beau lot de petits cochons. En somme l'exposition a été plus considérable et plus belle que la société ne s'y attendait.

La société aura une autre exposition dans le mois de septembre.

(Du Journal de Québec.)

Dimanche soir, plusieurs matelots de l'Agamenon allaient s'emparer d'une embarcation amarrée au débarcadère de la Place, pour se rendre à leur bord, lorsqu'ils en furent empêchés par l'intervention du nommé William January, ami du maître de la chaloupe. Les matelots, mécontents de January, le précipitèrent à l'eau et mirent obstacle à chaque fois que la victime de leurs atrocités faisait d'énergiques efforts pour gagner terre. Heureusement que les cris de détresse de January attirèrent à temps la police et une foule de personnes qui le tirèrent de l'eau. Deux des matelots ont été arrêtés sur-le champ et conduits à la station.

Les dernières nouvelles de Mexico nous apprennent que le choléra exerçait ses ravages dans cette ville et s'étendait vers le Sud. Il en mourait environ 135 personnes par jour. Un remède souverain contre le choléra a été découvert à Mexico. C'est le "Rais du Indio" (la racine Indienne). Le Moniteur avertit le Gouvernement de ne pas différer de cueillir cette racine en grande quantité et de la distribuer gratuitement aux pauvres.

NAISSANCES.

A Parthier, hier matin, la Dame de M. Chevalier Ferret, a mis au monde un fils. Au même lieu, le 3 du courant, la dame de C. P. D. O. Girardin, éc., a mis au monde un fils. A Québec, le 4, la dame de E. L. Montzambert, éc., avocat, clerc en loi du conseil Législatif, a mis au monde une fille.

MARIAGE.

A Sorel, le 25 ult., par Messire Dequoy, vicaire, M. Jean Robitaille, boulanger, d'Yamachiche, à Delle. Elisabeth Dudoire, de Sorel.

DÉCÈS.

A Borthier, le 4. Rémi-Rodolphe, enfant de E. U. Piché, éc., avocat, âgé d'un mois. A Lachenaie, le 1er du courant, à 3 heures du matin, Mlle Marie-Agnès-Élodie Baumont, âgée de 15 ans, 3 mois et 2 jours. A St. Damase, le 1er juillet courant, à 2 heures du matin, dame Tharsile Lucier, épouse de C. D. Pincout, éc., âgée de 19 ans et 5 mois.

Bibliothèques Paroissiales.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes, qui s'intéressent à la fondation de BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes. Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention : Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour 23 0/0 ; Bibliothèque instructive et amusante, format 18°, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour 26 5/0. Et enfin : Bibliothèque catholique de Lille, format in-18, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection 210 10/0.—Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE et Cie, Rue St. Vincent, No. 3.

Montréal, le 9 juillet 1850.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

CONTENANT

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC.

PAR F. N. VALADE, ECR.

CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages. Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux Instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit.

P. GENDRON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, No. 29, rue St. Gabriel.

Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien. Montréal, le 9 juillet 1850.

PIERRE CHENEVILLE, de cette ville, offre ses services comme COLLECTEUR, PORTEUR DE JOURNAUX, DE LETTRES FUNÉRAIRES, ETC.—S'adresser à sa résidence, faubourg de Québec, rue Panet, No. 78. Montréal, le 9 juillet 1850.

COLLEGE DE CHAMBLAY.

LES Parents et les amis de l'éducation en général, sont priés d'assister à l'Examen Public des Élèves du Collège de Chamblay, qui aura lieu le 22 et le 23 du courant. Cet examen se fera en trois séances, la 1re de 9h. à 11h. A. M. ; la 2de de 2 à 5h. P. M. ; la 3e et dernière à 9h. A. M. Celle-ci sera suivie de la distribution solennelle des prix.

S. TASSÉ, Directeur. Montréal, le 9 juillet 1850.

LE SÉMINAIRE DE STE. THÉRÈSE.

L'EXAMEN public des ÉLÈVES DU PETIT SÉMINAIRE DE STE. THÉRÈSE aura lieu le 8, le 9, et le 10 JUILLET. Les séances du matin commenceront à 8 heures, et celles du soir à 11 heures, excepté celle du soir du dernier jour, qui commencera à MIDI ET DEMI.—Les parents des élèves et les amis de l'éducation sont priés d'y assister. A la dernière séance se fera la distribution solennelle des PRIZ, après laquelle s'ouvriront les vacances.

S. TASSÉ, Directeur. Montréal, le 9 juillet 1850.

Situation demandée.

L'Instituteur du village de St. Pie souhaitant se procurer une école modèle qui n'admettrait pas de commençants, offre ses services à MM. les commissaires qui voudraient bien l'encourager. Il ose se flatter par son Education, sa morale, et sa longue expérience dans l'art d'enseigner, il pourra satisfaire les personnes qui voudront l'employer. Le même pourrait aussi se rendre utile comme chanteur.